

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE 2024 › 2028

CULTURELLEMENT PROCHE DES DRÔMOIS

UN DÉPARTEMENT QUI REND LA CULTURE
ACCESSIBLE À TOUS



ladrome.fr



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

ÉDITO

FAIRE DE LA DRÔME UN TERRITOIRE CULTUREL « LA DRÔME À VENIR »

Dans le cœur vibrant de la Drôme bat le rythme de la culture, tissant un fil d'union entre nos vies, nos histoires et nos aspirations. Je suis heureuse de vous présenter notre vision pour les années à venir, une vision qui célèbre la richesse de notre patrimoine et l'élan de notre créativité.

Notre ambition est claire : rendre la culture accessible à tous, où que vous soyez sur notre territoire. Cela signifie renforcer nos équipements culturels de proximité, tels que nos médiathèques et bibliothèques, pour qu'ils deviennent des lieux de vie et de partage ouverts à tous les publics, des collégiens aux personnes âgées en passant par les personnes en situation de handicap.

Nous investirons également dans le développement des pratiques artistiques en amateur, notamment la musique, en soutenant nos écoles d'enseignement artistique et en encourageant l'accès à l'apprentissage musical pour tous les Drômois.

Mais notre engagement ne s'arrête pas là. Nous voulons valoriser et préserver notre riche patrimoine culturel et naturel, en développant notamment des outils numériques innovants pour le découvrir et le partager avec le plus grand nombre. De la préservation de nos collections patrimoniales à la mise en valeur de nos savoir-faire locaux, nous sommes déterminés à transmettre ce trésor aux générations futures.

Nous souhaitons faire rayonner la Drôme au-delà de nos frontières, en soutenant nos grandes institutions culturelles, nos festivals et nos événements d'envergure. Nous croyons en la force de la culture pour renforcer le lien social et l'attractivité de notre territoire.

Ensemble, construisons un avenir culturel riche pour la Drôme !



Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental de la Drôme



Véronique PUGEAT
6^e vice-présidente chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports



Fabien LIMONTA
Conseiller départemental délégué à la culture et au patrimoine

SOM- MAIRE

01.

STRATÉGIE CULTURE 2024-2028

PROXIMITÉ : UNE OFFRE CULTURELLE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

Rendre accessible les médiathèques à tous les Drômois	P7
Développer la pratique de la musique et autres pratiques artistiques en amateur	P9
Valoriser notre patrimoine et favoriser son appropriation par les Drômois	P10
Soutenir la vie culturelle locale et ses acteurs	P13

02.

ATTRACTIVITÉ : UNE OFFRE CULTURELLE QUI FAIT RAYONNER LA DRÔME

Soutenir les grandes institutions culturelles drômoises et les événements d'ampleur	P16
Transmettre l'histoire et valoriser la mémoire de la Drôme résistante	P18
Faire des châteaux de la Drôme des outils d'attractivité et de fierté	P19
Faire rayonner la filière du cinéma d'animation	P20

ANNEXE I	P23
----------------	-----



LA STRATÉGIE CULTURE 2024-2028

Bien au-delà de ce que lui demande la loi (cf. annexe I), le Département de la Drôme déploie des actions volontaristes en matière culturelle. Il gère et soutient des équipements, des sites patrimoniaux, des événements et des projets culturels variés, en direct ou en collaboration avec d'autres partenaires publics et privés. Cet accompagnement est essentiel, alors que les acteurs culturels traversent une période de changements importants du fait des impacts de la crise sanitaire, de la transition climatique et de la nécessité de faire évoluer leur modèle économique en s'adaptant à l'évolution des pratiques culturelles des citoyens accélérée par le numérique.

Par sa position intermédiaire entre les communes, leurs groupements et les régions, le Département est garant d'un équilibre territorial urbain/rural.

C'est pour reconnaître pleinement le rôle de la culture, que le Département se dote pour la première fois d'une stratégie culturelle pour déployer concrètement et efficacement les priorités du plan de mandat : « la Drôme à venir ».

Elle se décline autour de 2 axes complémentaires :

AXE 1 GARANTIR UN MAILLAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE CULTURELLE ET
CONSTRUIRE UN RÉCIT COMMUN

AXE 2 FAIRE RAYONNER LA DRÔME

Tout au long du déploiement de cette stratégie culturelle, le Département de la Drôme portera une attention particulière à 4 objectifs transversaux :

1. CONTRIBUER AUX POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

à l'attention des bénéficiaires du RSA, jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes afin de développer la culture comme vecteur de lien social.

2. METTRE LES JEUNES NOTAMMENT LES COLLÉGIENS AU CŒUR DE SES ACTIONS.

La crise sanitaire, en perturbant gravement les pratiques sociales et culturelles, a pénalisé en premier lieu les jeunes pourtant en attente de rencontres, partage et dialogue et, par conséquent, le développement d'une conscience collective basée notamment sur un patrimoine culturel commun, ainsi que le rapport direct aux œuvres. Le Département veut susciter ce désir qui conduit à la compréhension des temps présents et au savoir vivre ensemble.

3. VENIR EN APPUI DES COMMUNES ET DES EPCI ET AVOIR UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES HABITANTS DE TERRITOIRES RURAUX

afin de conforter la culture comme levier de vitalité territoriale.

4. PRENDRE DES DISPOSITIONS POUR QUE LES ACTIONS CONDUITES SOIENT RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉPONDENT À DES PRINCIPES DE SOBRIÉTÉ.

La culture participe à l'éveil des consciences et la politique culturelle se doit d'intégrer les changements sociétaux et climatiques en cours. Elle doit pouvoir accompagner les acteurs culturels dans leur transformation écoresponsable en faveur d'une société plus soutenable.

Suivre et évaluer ses interventions est essentiel. Ces deux axes donnent lieu à des engagements assortis d'actions et d'indicateurs de réalisation. Ces derniers seront suivis avec une grande attention de façon régulière et feront l'objet d'une analyse annuelle afin de réajuster les actions pour atteindre les cibles fixées par cette stratégie.





Sur la période 2024-2028, c'est un effort de près de **115 M€** qui sera mobilisé pour rendre accessible sur le territoire toujours plus de culture aux Drômois.



1. PROXIMITÉ : UNE OFFRE CULTURELLE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

Le Département entend conforter les équipements culturels de proximité (bibliothèques, écoles de musiques, théâtres, cinémas et autres lieux de diffusion...) nécessaires à la vitalité artistique et économique des territoires en les accompagnant pour :

- **« Aller vers » de nouveaux publics :** des collégiens, bénéficiaires du RSA, jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, enfants et adultes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes et/ou des habitants de territoires ruraux.
- **Faire en sorte que ces derniers puissent « (re)venir » et fréquenter ces structures culturelles de proximité.**

1 RENDRE ACCESSIBLE LES MÉDIATHÈQUES À TOUS LES DRÔMOIS

Depuis des années, la Drôme mène une politique de lecture ambitieuse en faisant le choix de 4 médiathèques départementales gérées en direct et réparties sur l'ensemble du territoire, au plus près des habitants. Elles permettent à tous, l'accès à une offre d'une excellente qualité : 200 000 livres, 47 000 CD, 16 000 DVD mais aussi des ressources numériques, des expositions, des spectacles, des concerts, des animations pour enfants.

De plus, le Département s'engage aux côtés des communes et des communautés de communes pour permettre à tous les Drômois d'être à moins de 15 minutes d'une médiathèque ou d'une bibliothèque avec une large offre de service. Ceci, par un renforcement de l'aide financière pour les projets de construction ou de rénovation de bibliothèques dans les zones les moins dotées et l'attribution d'une aide de 10 000 € aux communes dotées d'une médiathèque de haut niveau de service.

FOCUS

Les Drômois à moins de
15 min d'une médiathèque
avec un haut niveau de
service.



CIBLE

D'ici la fin du mandat

95 % des Drômois



Parce qu'aujourd'hui, l'accès aux livres, aux formations, à l'information et de manière plus large aux pratiques culturelles doit prendre en compte les offres numériques, le Département développe une collection en ligne avec des livres à télécharger, des vidéos à la demande, des plateformes d'autoformation (cours de langue, soutien scolaire, code de la route, etc.), de la musique, des contenus pour les enfants... Cette offre est accessible 7 jours sur 7, 24 h sur 24 à tous les usagers inscrits dans une médiathèque départementale ou dans une des 32 bibliothèques partenaires.

Fort de ces acquis, le Département mettra en place un corpus d'actions visant à développer l'accès de son offre à tous les Drômois en s'appuyant sur la formalisation d'un « **plan départemental pour la lecture : apprendre à lire et conter !** » avec l'État suivant 3 axes :

FACILITER L'ACCÈS AU LIVRE ET À LA PRATIQUE DE LA LECTURE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Il s'agira notamment de proposer des ouvrages aux personnes en difficulté de lecture, d'accompagner des familles à la pratique de la lecture, de développer des solutions de « portage à domicile » pour les personnes à mobilité réduite ou encore de développer l'offre dématérialisée accessible à tous les Drômois.



FOCUS

Des médiathèques
départementales plus
adaptées aux besoins
des habitants



CIBLE

D'ici la fin du mandat

+ 5 % d'inscrits



FOCUS

Plus d'accès aux ressources numériques pour les Drômois



CIBLE

D'ici la fin du mandat

+ 50 % d'utilisateurs des ressources numériques

PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À L'ACTION CULTURELLE ET VALORISER LE CONTE, RICHESSE DRÔMOISE

La « saison culturelle des bibliothèques » qui rassemble chaque année plus de 2500 drômois, notamment ceux situés dans les espaces les plus ruraux, sera étoffée d'un volet à destination du public de la petite enfance, aujourd'hui absent des propositions, ainsi que d'une offre en direction des personnes à mobilité réduite. De plus, la Drôme est un territoire d'excellence dans le domaine du conte. De nombreux conteurs reconnus habitent et vivent en Drôme. Les médiathèques s'appuieront sur cette richesse locale pour développer son accès à tous avec plusieurs actions. « Conte à l'oreille » (qui vise à proposer des contes par téléphone et qui avait été lancée par la Drôme en 2021 dans le contexte de la crise sanitaire et primée au niveau national) sera poursuivie en direction des personnes à mobilité réduite; des cercles de conteurs seront mis en place avec l'objectif de créer du lien entre les drômois (création de 3 cercles touchant 40 personnes). Les médiathèques pourront également s'appuyer sur la richesse des créations artistiques du territoire et les valoriser à travers la programmation de la Saison Culturelle.



FOCUS

Saison culturelle des bibliothèques: des offres et des accès pour tous les drômois



CIBLE

D'ici la fin du mandat

+15 % de spectateurs



FOCUS

Des collections
Facile à lire



CIBLE

D'ici la fin du mandat

12 médiathèques labellisées dans la Drôme

DÉVELOPPER L'APPROPRIATION DES LIEUX, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES, PAR TOUS

Le Département investit pour améliorer l'accueil des Drômois avec des réaménagements prévus dans les médiathèques de Crest et Nyons, mais aussi en expérimentant un espace ados conçu avec le Conseil départemental des jeunes. La Drôme est aussi le partenaire privilégié des communautés de communes qui œuvrent à structurer le réseau des médiathèques.

2 DÉVELOPPER LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE ET AUTRES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

Après un travail de réécriture depuis plusieurs mois en lien avec les directions des établissements d'enseignement artistique, le nouveau schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques adopté par le Conseil départemental le 20 novembre 2023 permettra de conforter le soutien du Département aux écoles. Avec 24 structures d'enseignement artistique (dont 3 Conservatoires) implantées sur 30 communes, le Département renforcera son appui à la pratique d'un instrument et encouragera les écoles à s'ouvrir à de nouveaux publics (+8,5 % en 2028 par rapport à 2023).



FOCUS

Soutenir les établissements d'enseignement artistique



CIBLE

D'ici la fin du mandat

6 400 élèves
4 500 000 € d'aides

Pour ce faire, le Département met en place une aide à l'acquisition d'instruments de musique, afin de faciliter l'accès à l'apprentissage aux familles et encouragera les écoles à aller vers des publics plus éloignés de la pratique musicale via un nouvel Appel à projet « Publics et Pratiques Artistiques ». Les Médiathèques pourront également accueillir des ateliers animés par les établissements d'enseignement artistique pour susciter des envies auprès des usagers lecteurs.

FOCUS

Aide à l'achat d'instruments de musique par les écoles de musique



CIBLE

D'ici la fin du mandat
120 000 € d'aides



Les établissements d'enseignement de musique dispensent aussi des enseignements relevant d'autres disciplines artistiques telles que la danse, le théâtre ou les arts visuels. Pour le Département, l'objectif principal est d'encourager le dynamisme de ces écoles en renforçant la communication, la collaboration, la coopération et la concertation.

FOCUS

Développer la pratique de la musique pour les publics "cibles du Département"



CIBLE

D'ici la fin du mandat

80 projets
540 000 € d'aides



3

VALORISER NOTRE PATRIMOINE ET FAVORISER SON APPROPRIATION PAR LES DRÔMOIS

PARTAGER LE PATRIMOINE AVEC LE PLUS GRAND NOMBRE

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. » (UNESCO, 2008).

Parce qu'il n'y a pas de valorisation et d'appropriation sans connaissance et préservation, le Département entend agir sur l'ensemble des leviers.

Le Département est dépositaire de riches collections patrimoniales conservées et enrichies pour le bénéfice de tous les citoyens : fonds patrimoniaux et artistiques des trois châteaux (Grignan, Suze-la-Rousse et Montélimar), du musée de la Résistance de Vassieux-en-Vercors, de la Conservation du patrimoine et des Archives départementales. La préservation et la valorisation de ces collections doivent être renforcées.

Aussi, le Département de la Drôme dispose d'une « carte collaborative du patrimoine » riche de plus de 1400 sites à découvrir (édifice, architecture...) qui offre aujourd'hui une base de ressources inégalée pour repérer, décrire et découvrir les patrimoines drômois. Ce site web 100 % collaboratif repose sur le principe de la mise en commun des connaissances, avec l'implication active de près de 400 contributeurs, connaisseurs ou amateurs en herbe (notamment les collégiens).

Cette plateforme nécessite d'évoluer dans ses fonctionnalités (géolocalisation et guidage, intégration de multimédias, nouvelles expériences usagers...) et son positionnement afin de devenir un outil de découverte touristique incontournable. En lien étroit avec l'agence d'attractivité, cette accessibilité accrue et généralisée au patrimoine drômois contribuera à renforcer l'identité drômoise et à la meilleure diffusion de ses richesses.

Q FOCUS
Carte collaborative
du patrimoine



CIBLE
D'ici la fin du mandat

+ 30 % d'utilisateurs de la carte collaborative du patrimoine

Enfin, pour garantir à tous l'accès aux Archives départementales, la salle de lecture accueille de façon personnalisée les usagers: citoyens en quête de preuves, historiens, chercheurs, généalogistes ou simples curieux. Au-delà de cet accueil physique, le site Internet des Archives (archives.ladrome.fr) est l'outil privilégié de rayonnement de ce patrimoine. Régulièrement enrichi pour être mieux adapté aux besoins des usagers, il propose 2000 instruments de recherche et 2,6 millions de documents numérisés accessibles gratuitement.



Q FOCUS

Accès aux Archives départementales



CIBLE

D'ici la fin du mandat

- + 10 % d'augmentation de rendez-vous en salle de lecture
- + 5 % /an d'augmentation de nouveaux fonds d'archives numérisés

S'APPROPRIER, PARTICIPER, SE MOBILISER EN FAVEUR DU PATRIMOINE DRÔMOIS

Des actions permettant la sensibilisation et la mobilisation des drômois seront étudiées en lien avec la Fondation du Patrimoine notamment. Ils pourront prendre la forme de souscriptions publiques ou d'une mobilisation du budget participatif. Il s'agit, pour le Département, de soutenir la restauration et la mise en valeur de patrimoines ayant de la valeur pour les Drômois (sites, objets, savoir-faire...). Une campagne de communication accompagnera cette ambition. Par ailleurs, les Archives Départementales développeront un module d'indexation participative des ressources numérisées en associant en ligne les Drômois à la valorisation de leur histoire.



Q FOCUS

Actions éducatives de découverte et valorisation du patrimoine (archives, métiers du patrimoine, visite de chantiers...)



CIBLE

D'ici la fin du mandat

6 000 jeunes/an

TRANSMETTRE AUX JEUNES GÉNÉRATIONS ET SUSCITER DES VOCATIONS PROFESSIONNELLES

Chaque année, de nombreux scolaires découvrent l'histoire de la Drôme ou des lieux de mémoire par le biais des archives et des musées. Ces actions éducatives très appréciées des enseignants et élèves seront confortées et élargies à la découverte des métiers du patrimoine via notamment des visites de chantiers de restauration, des ateliers d'artisans/artisans d'art, ou encore des fouilles archéologiques.

En partenariat avec les associations du patrimoine et les acteurs de l'insertion, le Département encouragera et soutiendra chaque année l'organisation d'un chantier d'insertion au cœur d'un site patrimonial.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROJETS PATRIMONIAUX

Le Département poursuivra son soutien aux acteurs œuvrant pour la connaissance, la sauvegarde et la valorisation des patrimoines, il financera également des opérations de conservation-restauration du patrimoine, tout en clarifiant les critères de soutien et les résultats attendus. Les porteurs de projets de restaurations financés par le Département seront par exemple encouragés à ouvrir leurs portes au public, y compris pendant les phases de chantier, de manière à favoriser la découverte des métiers du patrimoine et la rencontre avec les professionnels.



FOCUS

Accompagnement des communes et EPCI dans la conservation et la valorisation de leurs collections (archives et autres patrimoines)



CIBLE

D'ici la fin du mandat

100 accompagnements/an



FOCUS

Conservation-Restauration et mise en valeur du patrimoine



CIBLE

D'ici la fin du mandat

70 opérations accompagnées

PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE ET LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La richesse des savoir-faire (artisanat d'art, entreprises du patrimoine vivant...) constitue un des marqueurs territoriaux fort autour de la céramique, du patrimoine gastronomique, agricole, viticole.

Les différents appels à projets du Département seront revus et adaptés afin de valoriser et partager toutes les formes de patrimoine culturel.

FAIRE DIALOGUER PATRIMOINES ET CRÉATIONS

Une attention particulière sera portée au dialogue entre créations (artistique et/ou scientifique) et patrimoines, que ce soit pour démultiplier les canaux de diffusion des œuvres soutenues par le Département en faveur de la valorisation du patrimoine, ou encore pour favoriser les regards croisés entre art, science et patrimoines.

D'une manière générale, l'objectif est de faire résonner la création avec les multiples richesses patrimoniales drômoises qu'elles soient sous forme d'archives, d'objets, de paysages ou de savoir-faire.



4 - SOUTENIR LA VIE CULTURELLE LOCALE ET SES ACTEURS

PROPOSER UNE PROGRAMMATION CULTURELLE RICHE À TOUS LES PUBLICS

Le Département entend également poursuivre et amplifier une offre ambitieuse de programmation culturelle dans ses équipements (les médiathèques départementales, les archives départementales, le musée de la Résistance à Vassieux, les châteaux de la Drôme, l'auberge des Dauphins, ...) pour valoriser l'histoire, le patrimoine et les créations artistiques du territoire.

L'offre déjà importante de spectacles, projections, expositions, conférences, rencontres, ateliers de découverte, journées portes ouvertes, etc., s'attachera à garantir un meilleur maillage territorial et une attention accrue en direction des publics cibles du Département.

Chaque année, le Département proposera une thématique transverse à la programmation de ses équipements. En 2024, elle sera double : les jeux olympiques et la commémoration du 80^e anniversaire des combats de la libération.

SOUTENIR LA CRÉATION LOCALE ET SA DIFFUSION EN DRÔME

Le Département soutient aussi directement de nombreux artistes et acteurs culturels drômois dans leurs projets de création et permet leur diffusion sur l'ensemble du territoire. Parmi ces acteurs culturels, 6 scènes labellisées par le Ministère de la Culture accompagnent la création drômoise et la diffusent.

Afin de favoriser la diffusion de ces créations drômoises, le Département favorisera la mise en lien avec les lieux culturels ruraux et les sites patrimoniaux de la Drôme.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

Tout comme dans le domaine du patrimoine, le Département soutient de nombreuses associations à vocation culturelles contribuant à la qualité de vie et au lien social sur les territoires. Les structures financées seront encouragées à cibler leurs interventions prioritairement sur les territoires ruraux et à destination des publics accompagnés par les politiques de solidarités du Département. Elles seront incitées à développer des partenariats dans le champ social et médico-social. En conformité avec ces attentes, de nouveaux règlements des appels à projets « **publics et pratiques artistiques** » et « **acquisition de matériel** » sont proposés. Les aides au fonctionnement évolueront en tenant compte de ces orientations.

La médiathèque départementale développera un catalogue d'animations culturelles à destination du réseau des 110 bibliothèques drômoises implantées dans des petites communes et ainsi participera à l'animation culturelle des territoires. Cette programmation sera construite en partie avec des créations drômoises.



FOCUS

Prêts et achats de matériel scénique aux acteurs culturels



CIBLE D'ici la fin du mandat

30 prêts/an 30 acquisitions financées/an (80 000 €)



FOCUS

Appel à projet « Publics et pratiques artistiques »



CIBLE D'ici la fin du mandat

5 projets/an associant des partenaires sociaux, éducation, médico sociaux

PARTENAIRE DES TERRITOIRES : COMMUNES ET EPCI

Le Département reverra son conventionnement avec les communautés de communes pour le simplifier et pour intégrer ses priorités (la lecture publique, le cinéma d'animation, la mémoire, le patrimoine dont les archives) ainsi que son offre en ingénierie publique dont une nouvelle offre d'archivage électronique.

Parce que la culture assure la vitalité de nos territoires, le Département soutiendra un événementiel, ancré dans la majorité des communes du Département, notamment celles qui ont une offre plus réduite, par le prêt ou l'achat de matériel scénique.



FOCUS

Revoir les conventions territoriales pour intégrer les priorités de la stratégie culturelle.



CIBLE D'ici la fin du mandat

6 EPCI
30 % des communes



FOCUS

Proposer une offre d'archivage électronique à destination des communes et EPCI



CIBLE D'ici la fin du mandat

1 Go d'archives électroniques prises en charge



FOCUS

Soutien à des manifestations
culturelles locales



CIBLE

D'ici la fin du mandat

30 manifestations / an
30 000 spectateurs/an



2. ATTRACTIVITÉ : UNE OFFRE CULTURELLE QUI FAIT RAYONNER LA DRÔME

1 SOUTENIR LES GRANDES INSTITUTIONS CULTURELLES DRÔMOISES ET LES ÉVÉNEMENTS D'AMPLEUR

Conformément à la stratégie Attractivité : « **Terre d'Hospitalité, un Département attractif par et pour ses habitants** », le Département entend soutenir l'offre événementielle et les festivals. Ce soutien pourra prendre différentes formes : soutien financier, aide logistique (par la mise à disposition de matériel scénique ou équipement pour personne à mobilité réduite par exemple) ou encore relais sur les meilleurs canaux de communication déployés par le Département ou l'Agence d'Attractivité (affichage temporaire le long de routes départementales, réseaux sociaux et newsletter, journal d'information...).

Concernant les institutions culturelles labellisées et les équipements patrimoniaux structurants, ils seront soutenus avec une exigence renforcée pour « aller vers » les publics cibles du Département notamment via des actions de médiation et mettre en avant la création drômoise pour la faire rayonner au niveau régional, national voire international.

Le Département sera fédérateur, il animera les acteurs culturels et patrimoniaux de sorte que l'ensemble du territoire soit couvert et que la dynamique partenariale permette une reconnaissance de chaque partenaire et un rayonnement au-delà du département. La mise en place de conventions d'objectifs permettra de suivre les engagements des partenaires.

Afin de consolider l'identité drômoise, le Département de la Drôme a la volonté **d'amplifier le rayonnement de certains événements** aussi bien à destination du grand public que des professionnels (ex : film d'animation) pour en faire un marqueur fort du territoire.

Une attention particulière sera apportée aux événements se déroulant sur plusieurs jours, susceptibles de générer des retombées économiques plus importantes par la mobilisation de nuitées commerciales et aux modalités proposées afin de favoriser l'accessibilité des publics cibles à ces événements (tarifs préférentiels, par exemple).

Q FOCUS

Dans les conventions (CPO), intégrer l'obligation d'aller vers les publics cibles du Département et de diffuser des créations drômoises.



CIBLE

D'ici la fin du mandat

3 000 personnes touchées (publics cibles)

20 représentations hors les murs

15 créations drômoises diffusées

Q FOCUS

Offre pour les collégiens d'accès aux spectacles/festivals



CIBLE

D'ici la fin du mandat

+ 10 % d'accès aux spectacles financés par la carte Top Départ.



Q FOCUS

Événements d'ampleur départementale



CIBLE

D'ici la fin du mandat

100 000 spectateurs dans le top 10 des événements culturels les plus fréquentés

2 TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET VALORISER LA MÉMOIRE DE LA DRÔME RÉSISTANTE

Le Département souhaite mener à bien un projet ambitieux de rénovation et d'extension du musée de la Résistance de Vassieux en Vercors. Après 50 ans de vie, ce musée aura pour vocation de développer son parcours de visite pour mieux intégrer l'histoire du Vercors dans un récit départemental et national d'une part, mais aussi d'apporter une approche nouvelle sur les reconstructions (matérielles, psychologiques...).

Le tourisme mémoriel est un axe important que le Département entend valoriser dans une dynamique partenariale renouvelée, le musée ayant vocation à s'enrichir d'une dimension « **hors les murs** ». Pour ce faire, les visiteurs du musée seront invités à se rendre sur les différents lieux marquants de la Résistance en Drôme et sur les points aménagés des routes du Vercors.



FOCUS

Rénover le parcours de visite du musée



CIBLE

D'ici la fin du mandat

6,6 M€ avec
une inauguration
en juillet 2027

L'année 2024 sera marquée par les 80 ans des combats de la libération de la Drôme. Le Département jouera un rôle d'ensemblier pour proposer aux communes notamment, une exposition itinérante sur la libération de la Drôme.

En outre, le musée accueillera un nombre grandissant de collégiens de 3^e avec l'ambition de tous les accueillir d'ici la fin du mandat.



FOCUS

Une programmation annuelle scientifique, culturelle, éducative et touristique ambitieuse, avec une dimension hors les murs



CIBLE

D'ici la fin du mandat

80 RDV
45 000 visiteurs
20 animations hors les murs



FOCUS

Tous les collégiens de 3^e à Vassieux



CIBLE

D'ici la fin du mandat

6 000 collégiens par an

3 FAIRE DES CHÂTEAUX DE LA DRÔME DES OUTILS D'ATTRACTIVITÉ ET DE FIERTÉ

Le Département a décidé de se doter d'un schéma directeur pour ses châteaux, véritable marqueur d'une nouvelle ambition pour les châteaux: un outil d'attractivité magnifié, de nouveaux espaces pour les visiteurs, l'accessibilité assurée pour tous et un vecteur de fierté de leur histoire pour les Drômois.

L'objectif final vise à accroître l'attractivité des châteaux par un positionnement plus marqué de chaque site associé à une offre culturelle permettant d'augmenter l'expérience visiteur et implicitement l'autofinancement de l'EPCC (Établissement public de coopération culturelle). De nouveaux objectifs de fréquentation seront poursuivis pour atteindre près de 300 000 visiteurs en 2030 (220 000 en 2022).

Un programme d'investissement sans précédent sera entrepris sur plusieurs années. Pour la période 2021-2027, le Département de la Drôme envisage un plan (Contrat de plan État Région) pluriannuel d'investissement d'environ 21 M€ dont 16 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Le soutien financier à l'EPCC des Châteaux de la Drôme sera conforté pour faire face aux charges incompressibles auxquelles il est confronté et à ce projet de développement.

En parallèle, et pour renforcer l'appropriation des châteaux par les Drômois, des actions éducatives seront développées et le Département permettra à tous les collégiens d'assister gracieusement aux fêtes nocturnes de Grignan.

Q FOCUS
Rénouveler
le parcours de visite

Q FOCUS
Actions éducatives de découverte
des châteaux dont la visite de
chantiers

CIBLE
D'ici la fin du mandat
+ 80 000 visiteurs d'ici 2030
21 M€ investis

CIBLE
D'ici la fin du mandat
700 collégiens touchés (+ 30 %)





"Lana Longbeard" par Zephyr Animation

4 FAIRE RAYONNER LA FILIÈRE DU CINÉMA D'ANIMATION

En Drôme, depuis bientôt 20 ans, la filière du cinéma d'animation fonde sa spécificité dans la façon de construire et de mettre en animation le récit d'auteur. Elle recèle un terreau fertile d'auteurs-réalisateurs en animation, reconnu et primé.

Dans une réelle complémentarité entre Valence Romans Agglomération, le Département et l'Agence d'attractivité, il s'agira de :

1. **Promouvoir ce vivier de création au niveau national, européen et international** grâce à une offre touristique inédite et à l'organisation d'événements de notoriété à amplifier tels que les festivals (« de l'Écrit à l'Écran », « Valence Scénario » dédié aux professionnels, « Festival d'un jour » spécifique aux films d'animation) marqueurs de l'ambition drômoise.
2. **Faire de la Drôme, un territoire fier du savoir-faire développé autour de l'image animée** en faisant émerger des vocations auprès des collégiens (actions d'éducation aux images), en valorisant le patrimoine drômois par le biais de ce savoir-faire (comme les châteaux ou le musée de la résistance) et en multipliant les projections des films drômois dans les cinémas (tournée « avant-première »), dans des lieux patrimoniaux et culturels, en partenariat avec les écoles de musique et tout autre acteur culturel.

Le Département renforcera son soutien à la filière au travers du fonds de soutien à l'image animée, du soutien aux événements ou encore du fort développement des actions éducatives visant à faire connaître la filière. Par exemple, il sera systématiquement proposé la présence d'un film drômois dans le panel des films présentés dans le cadre de l'action éducative « collège au cinéma ». L'initiative de 2023 d'un concours grand public pour permettre aux Drômois de connaître les réalisations locales sera renouvelée.

Le Film d'animation se conjuguera avec la lecture pour valoriser les sorties de nouvelles créations drômoises dans les médiathèques départementales qui proposeront une animation en lien avec le cinéma de secteur.

Enfin le Département réalisera une étude d'opportunité sur la création d'une offre touristique inédite (visite d'entreprises, un lieu de diffusion de réalité augmentée...)

FOCUS

Augmenter le nombre de collégiens concernés par les actions éducatives de découverte des métiers de la filière dont collège au cinéma



CIBLE

D'ici la fin du mandat

5 000 collégiens



FOCUS

Augmenter le fonds de soutien à l'image animée



CIBLE

D'ici la fin du mandat

60 studios aidés

30 M€ de chiffres d'affaires sur le territoire

FOCUS

Amplifier la fréquentation des festivals de l'image animée ou du cinéma



CIBLE

D'ici la fin du mandat

+10 % de spectateurs



ANNEXE I

LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE CHAMP D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE CULTURELLE

La loi, dite loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale adoptée le 7 août 2015, a institué la Culture comme étant une compétence partagée permettant aux collectivités de mettre en place une politique culturelle et patrimoniale qui fasse écho à leurs enjeux socio-économiques et aux grandes orientations de leur politique publique. Le législateur a ainsi clairement défini la culture comme « une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État... ».

Toutefois, dans trois domaines culturels, les compétences du Département sont légalement précisées :

LA LECTURE PUBLIQUE

Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021

Disposer d'une bibliothèque départementale offrant des collections et de services au réseau des bibliothèques permettant un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs (desserte des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants, prêts de documents, conseils et expertise). Cette offre de service se matérialise via un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Livre II du code du patrimoine

Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur, sous le contrôle scientifique et technique de l'État. Les services départementaux d'archives sont en outre tenus de recevoir et de conserver les archives des services déconcentrés de l'État ayant leur siège dans le département, des services du Département, des officiers publics et ministériels ainsi que des communes décidant de déposer leurs archives aux archives départementales. Ils reçoivent également des archives privées.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Loi du 13 août 2004 et art. L216-3 du code de l'Éducation

Définir, élaborer et mettre en œuvre un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans les domaines de la musique, de la danse et l'art dramatique en vue d'améliorer l'offre de formation et ses conditions d'accès au titre de l'enseignement initial.

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

26 Avenue du président Herriot

26026 Valence Cedex 9

Téléphone: 04 75 79 26 26

ladrome.fr

